



Position de l'ADC sur **Les édulcorants dans les médicaments**

L'Association dentaire canadienne s'inquiète des taux élevés de sucre utilisé comme édulcorant dans les médicaments sous ordonnance et en vente libre. La teneur en sucre des préparations varie en effet de 20 % à 80 %.

Or, ceci présente des risques notamment pour les patients qui ont des besoins particuliers et pour les individus qui doivent prendre des médicaments pendant une longue période. La présence dans la bouche de médicaments sirupeux sucrés peut contribuer à des taux élevés de carie dentaire (comme les caries radiculaires et celles de la petite enfance). Il existe cependant des succédanés du sucre qui ne causent pas la carie dentaire.

L'Association dentaire canadienne émet les recommandations suivantes :

1. Les fournisseurs de soins, en particulier les médecins, les dentistes et les pharmaciens, devraient être informés du taux élevé de sucre que renferment les élixirs, les gouttes et les pastilles à croquer et être incités à prescrire ou à distribuer dans la mesure du possible des médicaments qui contiennent des succédanés du sucre.
2. L'industrie pharmaceutique devrait être sensibilisée au risque élevé de carie dentaire associé à la consommation de médicaments sous ordonnance ou en vente libre contenant du sucre et être encouragée à utiliser plutôt des succédanés du sucre dans les médicaments.
3. Les patients ayant des besoins particuliers, de même que les parents ou soignants des enfants, devraient être informés sur les risques accrus de carie dentaire qui sont associés à la consommation sur une longue période de médicaments contenant du sucre. Ils devraient également être conseillés sur les mesures d'hygiène buccodentaire et autres mesures de prévention appropriées.
4. La teneur en sucre devrait être indiquée sur l'étiquette du médicament, pour faciliter le choix. De plus, les étiquettes et la monographie des médicaments à forte teneur en sucre – comme les élixirs, les gouttes et les pastilles à croquer – devraient inclure une mise en garde au sujet des risques accrus de caries dentaires résultant de l'usage prolongé de ces médicaments.

Conseil d'administration de l'ADC

Ratification de la version anglaise : Février 2005

Révision : Juillet 2012

L'information donnée ici a été produite par l'Association dentaire canadienne à l'intention des dentistes membres de l'ADC. Elle ne devrait pas remplacer la consultation d'un dentiste ou d'un médecin. Si vous avez des questions au sujet de cet énoncé de position, veuillez communiquer avec votre dentiste ou l'Association dentaire canadienne.